



# 8 mars pour l'égalité des droits

## Inégalités salariales : on compare, on répare !

### Avec la CGT, on revendique :

- la création d'outils performants de mesure des inégalités salariales et professionnelles dans le privé et dans le public ;
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine, aujourd'hui dévalorisés et sous-payés ;
- la fin des temps partiels imposés ;
- la revalorisation du Smic et de tous les salaires ;
- la suppression des systèmes opaques d'individualisation des rémunérations ;
- de réelles et fortes sanctions contre les entreprises qui discriminent ;
- le conditionnement de l'octroi des marchés publics à l'égalité salariale ;
- un congé d'accueil de l'enfant de quatre mois pour le second parent ;
- une opération publique de déconstruction massive des stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, à l'école, au travail et dans l'ensemble de la société.

**Gagner l'égalité, c'est mettre fin au dumping social lié aux différences de rémunérations entre femmes et hommes qui tire tous les salaires vers le bas. Tout le monde y gagne !**

### On s'organise pour gagner l'égalité salariale

#### Avec qui/quoi ?

- **Les militant-es de la CGT** dans mon entreprise ou mon administration, ou de mon union locale si la CGT n'est pas présente sur mon lieu de travail
- **Les outils CGT** : le site de référence sur l'égalité femmes-hommes avec des guides, accords types, vidéos, tracts, affiches, etc. = [www.egalite-professionnelle.cgt.fr](http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr), des formations CGT dédiées

#### Quels sont mes droits ?

- **Discriminer, c'est illégal !** La loi proscriit les discriminations directes et indirectes, il est interdit de ne pas respecter les principes « À travail égal, salaire égal » et « À travail de valeur égale, salaire égal » ; il est pareillement interdit de pénaliser les femmes pour grossesse, maternité et situation de famille notamment ;
- À partir du mois de juin 2026, toute personne aura le **droit de connaître le salaire moyen des collègues** de sa catégorie à l'embauche ou au cours de la carrière, grâce à la transposition en droit français de la directive sur la transparence des rémunérations (voir ci-contre).

#### Pour mettre fin aux inégalités de salaire et de carrière, on la joue collectif !

Plusieurs leviers existent pour réparer les injustices :

- Les négociations annuelles obligatoires...
- Les accords égalité femmes-hommes dans les entreprises...
- Les négociations de branche...
- Les recours en justice...

Flashez le code pour voir les détails de ces points et le kit d'action

### La transparence sur les rémunérations, un levier pour gagner l'égalité femmes-hommes au travail !

La France doit transposer cette année en droit français **une directive européenne** qui prévoit notamment :

- l'obligation de transparence des rémunérations à l'embauche et pendant la carrière ;
- l'évaluation des inégalités de rémunération ;
- la refonte des grilles des métiers en prenant en compte la notion de valeur égale ;
- le renversement de la charge de la preuve en cas de recours en justice pour discrimination ;
- des sanctions dissuasives pour les entreprises et les administrations qui discriminent.

Ces dispositions changeront la donne en profondeur si l'esprit du texte européen est respecté.

### Or, les concertations entre syndicats, gouvernement et patronat font craindre le pire.

Contre une transposition au rabais, la mobilisation de l'ensemble du monde du travail est indispensable !

**Retrouvez davantage d'informations sur [egalite-professionnelle.cgt.fr](http://egalite-professionnelle.cgt.fr)**

**Revendiquer l'égalité salariale, c'est revendiquer l'augmentation de tous les salaires !**

# Kit et manifestation du 8 mars



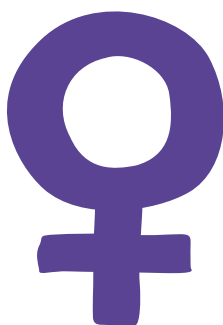
**Les femmes gagnent en moyenne **22 %** de moins que les hommes**



En équivalent temps plein :

- 19 % de moins que les hommes dans la fonction publique **hospitalière**
- 12 % de moins dans la fonction publique d'État
- 7 % de moins dans la fonction publique **territoriale**

**80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes**



**80 % des personnes en situation de **pauvreté** tout en ayant un emploi sont des femmes**

Le passage à temps partiel après une **naissance** est **10 fois plus fréquent** pour les mères que pour les pères



**95 % des **secrétaires** sont des femmes,**  
**94 % des **aides à domicile**,**  
**90 % des **aides-soignantes**...**



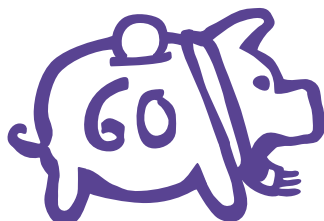
**62 % des **cadres** du secteur privé sont des hommes**

**6 personnes sur 10**



**au Smic sont des femmes**

**L'écart de revenu du travail entre les hommes et les femmes est de 30 % en incluant les personnes qui ne sont pas en emploi**



**Les femmes perçoivent une **pension de retraite** inférieure de 38 % à celle des hommes**